



CIRCULAIRE N° 2260-3 /MBPE/DGD du 01 AOUT 2023

(Diffusion Générale)

Objet : Suspension des importations, des exportations
et des formalités de dédouanement des marchandises
en provenance ou à destination du Niger.

Réf : Avis aux importateurs et exportateurs de marchandises
en République de Côte d'Ivoire n°06917 /MBPE/MCIPPME-2023 du 01/08/2023.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, suite à la décision de fermeture des frontières terrestres et aériennes et de suspension de toutes les transactions commerciales et financières avec le Niger, prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO le 30 juillet 2023, et en application de l'Avis aux importateurs et exportateurs n°06917/MBPE/MCIPPME-2023 du 01/08/2023 visé en référence, les opérations d'importation et d'exportation ainsi que les formalités de dédouanement des marchandises, en provenance ou à destination du Niger, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

PJ : Copie Avis aux importateurs et exportateurs de marchandises
en République de Côte d'Ivoire n° 06917/MBPE/MCIPPME-2023 du 01/08/2023.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- MCIPPMEI/cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires de CI
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Officier de l'ordre National



MINISTERE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE LA
PROMOTION DES PME

N° 069 17 / MBPE/MCIPPME-2023

Abidjan, le 01 AOUT 2023

AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS DE MARCHANDISES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Objet : Suspension des importations, des exportations et des formalités de dédouanement des marchandises en provenance et à destination du Niger

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis en session extraordinaire le 30 juillet 2023 en vertu du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et après examen de la situation politique au Niger, ont décidé de la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes ainsi que de la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les Etats membres et le Niger.

En application de cette décision, les opérations d'importation et d'exportation ainsi que les formalités de dédouanement des marchandises, en provenance et à destination du Niger, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

LE MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



Boussa SANOGO

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
LA PROMOTION DES PME



Yves BARRASSOUBA